



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

**ARRETÉ N°2024-08/15**

Le Maire

**Objet : ARRETE AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN BAL PUBLIC / SOUS LA HALLE - place Daniel GRARD**

Le Maire de la Commune de Millonfosse;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles,

Vu la demande présentée par l'association « Fêtes et Traditions Millonfossoises » sis à Millonfosse à l'effet d'organiser un bal sous la halle, Place Daniel Grard, route d'Hasnon, les **23, 24, et 25 Août 2024** ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Madame Trouvé Danièle, Présidente de l'association « Fêtes et Traditions Millonfossoises » de la commune de Millonfosse, est autorisée à organiser un bal sous la halle, place Daniel GRARD, les **23, 24, et 25 Août 2024 - (vendredi 23 de 18h à Minuit, samedi 24 de 18h à 2h / dimanche 25 de 18h à minuit)**

**ARTICLE 2** : L'organisateur de cette manifestation devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publics.

**ARTICLE 3** : le présent arrêté ne constitue pas une autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire et ne dispense pas l'organisation de se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de sécurité ;

L'organisateur devra, en outre effectuer les démarches et respecter les règlements prescrits en ce qui concerne la Sécurité Sociale, les retraites complémentaires des artistes et des droits d'auteurs.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la brigade de gendarmerie de Lecelles sont chargés en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Millonfosse, le 5 août 2024

Pour le Maire,  
l'adjoint par délégation



Gérald THURU

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr